

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du mardi 30 juin 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En rédigeant cette déclaration, les commissaires paritaires du SE-Unsa ont songé à lui donner la forme d'une oraison funèbre. En effet, il s'agirait de la dernière réunion de la CAPD au cours de laquelle seront examinés les dossiers de promotion de nos collègues enseignants du 1er degré. Conséquence de l'application de la loi de transformation de la fonction publique, ces collègues enseignants prennent aujourd'hui pleinement conscience de la fin du paritarisme dans la fonction publique à travers les opérations du mouvement. Celles-ci ont été ressenties comme très opaques par un très grand nombre d'entre eux, certains n'acceptent pas des décisions que nous, représentants des personnels, étions auparavant en mesure d'expliquer. Aujourd'hui, même si nous pouvons obtenir certaines explications, nous sommes dans l'incapacité de pouvoir vérifier que tous les dossiers de mutation ont bien été traités équitablement. Nous tenons toutefois, comme nous l'avons toujours fait, à souligner la qualité des échanges que nous avons eus avec les services même si nous ne pouvons que déplorer qu'ils aient été naturellement beaucoup moins riches.

Ce que nous avons annoncé se révèle donc : exacerbation du sentiment de défiance envers la hiérarchie et les services. Au SE-Unsa, cela nous inquiète vivement alors que notre société est chaque jour un peu plus sous tension et que notre démocratie est clairement fragilisée.

L'an prochain, ce seront donc les promotions qui échapperont à tout contrôle de la CAPD. Tous les enseignants seront cette fois-ci concernés, pas seulement ceux qui demandent à muter. Comment vérifier que les barèmes auront été respectés dans le classement final ? Vous nous direz, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qu'il n'y a aucune raison de ne pas avoir confiance. À ce détail près que la confiance ne se décrète pas, elle s'observe.

Alors que la crise que nous venons de connaître doit remettre en perspective l'évolution de notre société et des rapports entre ses différentes composantes, le SE-Unsa et sa fédération, l'UNSA Education, appellent à la reconnaissance et au respect des personnels de l'Education Nationale. Se sentant oubliés, délaissés, incompris, ils ont dû faire face à des injonctions contradictoires et se sont bien trop souvent retrouvés dans des situations particulièrement inconfortables vis-à-vis du public ou vis-à-vis d'une hiérarchie parfois elle-même en situation intenable. Le gouvernement ne peut, comme il le fait actuellement, reprendre l'application de la transformation de la fonction publique sans tenir compte de la crise et de ces besoins exprimés par nos collègues. Les signataires de la pétition « Et maintenant, reconnu.e.s et respecté.e.s ? » initiée par l'UNSA Education exigent ainsi, entre autres, le retour de l'examen des mutations et des carrières avec les représentants du personnel.

Revenons maintenant à l'ordre du jour de cette réunion. Plus de la moitié des promovables à la classe exceptionnelle promus, 164 professeurs des écoles qui accéderont à la Hors Classe au 1er septembre, voilà le bilan de cette campagne 2020. Ce bilan est évidemment très positif et chacun peut mesurer le chemin parcouru en termes de perspectives de progression de carrière ces dernières années. Le SE-Unsa revendique toujours sans ambiguïté ces avancées issues des chantiers menés entre 2013 et 2016 et de la mise en place du PPCR.

Le SE-Unsa de la Somme se félicite à nouveau d'avoir pu obtenir il y a maintenant 2 ans que le départage, à barème égal, se fasse, dans notre département, en fonction de l'ancienneté générale de service. Cette disposition rétablit selon nous une équité importante quand le ministère préconisait lui de favoriser l'avis. Nous vous remercions d'ailleurs, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'avoir maintenu cette disposition dont nous souhaitons vivement qu'elle soit pérennisée les années suivantes alors que le paritarisme aura disparu.

Malgré cela, d'après les documents que vous nous avez adressés, ce sont encore près de 30 enseignants qui pourront prétendre à la retraite en septembre 2021 sans avoir accédé à la Hors Classe. Sachant que les enseignants du 1er degré retraitables doivent bénéficier d'une attention particulière, le SE-Unsa souhaite savoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie comment se concrétise cette attention particulière. En effet, avec un avis qui reste figé jusqu'à la fin de la carrière, il est impossible, contrairement à ce que nous avons pu constater sur les documents relatifs à la classe exceptionnelle, de jouer sur les points attribués en fonction de l'appréciation.